

FAMILLE - INCENDIE ET SECOURS

DOMAINE D'ACTIVITÉS - SÉCURITÉ

Correspondances ROME	E/M J1502 E/M J1506	Coordination de services médicaux ou paramédicaux Soins infirmiers généralistes
Correspondances RIME	E/M FPESCS12 E/M FPESCS13 E/M FPESCS11	Infirmier Cadre paramédical Infirmier de promotion de santé
Correspondances FPH	E/M O5C10 E/M O5U20	Infirmier(ère) en soins généraux Cadre responsable d'unité de soins

MÉTIER

Définition

Sous l'autorité du médecin chef, participe aux missions du service de santé et secours du SDIS en mettant en œuvre les stratégies de soins infirmiers afin de protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé des personnes tant dans l'activité opérationnelle que dans le maintien de la santé en service

Autres appellations

- Infirmière / Infirmier de sapeurs-pompiers
- Infirmière / Infirmier de groupement
- Infirmière / Infirmier en chef

Facteurs d'évolution

- Évolution des politiques nationales et européennes de santé et de sécurité intérieures
- Structuration et rationalisation de l'organisation des services de santé du SDIS
- Développement de la télémédecine et évolution des technologies, des équipements et matériels dans le domaine de la santé et pharmacologique
- Soutien sanitaire en opération au profit d'autres services, notamment en inter-services ministériels (déménagement, force de police, etc)
- Évolution de l'aide médicale urgente, des soins ambulatoires, du secours à personnes et de l'accès aux soins
- Développement des pratiques avancées en soins infirmiers et des protocoles de coopération entre professionnels de santé
- Développement des démarches qualité et de sécurité sanitaire
- Développement de la prise en compte des questions de santé, de sécurité et de bien-être au travail
- Évolutions sociétales : intensification de la demande sociale en matière de santé, de sécurité, d'assistance et de secours, développement du besoin en services de proximité, exigence de réactivité et de réponse des services publics de secours

Situation fonctionnelle

- Exerce au sein du centre opérationnel départemental d'incendie et de secours ou sur le terrain selon les besoins opérationnels
- Membre du service de santé et de secours médical (SSSM) relevant du conseil d'administration du SDIS, de la préfecture, du ministère de l'intérieur et du ministère de la santé
- Possibilité d'activité et/ou de responsabilité d'encadrement extra départementale au niveau régional, zonal et dans le cadre de missions nationales et internationales dont OPEX

Conditions d'exercice

- Devoir de réserve et respect du code de déontologie
- Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des obligations de service et de l'activité de secours et d'intervention
- Continuité de service indispensable (astreinte ou disponibilité)
- Déplacements fréquents sur l'ensemble du département
- Missions sur le territoire national et à l'étranger possibles
- Travail fréquent en extérieur et par tout type de temps
- Opère dans un environnement à risque, pénibilité du travail
- Travail en tenue avec des équipements particuliers d'intervention et de protection individuelle
- Très grande disponibilité
- Qualification opérationnelle et de commandement permettant une intégration dans la chaîne des secours soit en collaboration avec d'autres professionnels de santé, soit dans le cadre de ses compétences propres (protocoles de soins d'urgence)
- Aptitude physique et médicale définies réglementairement
- Risques sanitaires liés aux agents NRBC-e et aux situations catastrophiques à effets limités
- Obligation de suivre un programme annuel de développement professionnel continu (Loi HPST de juillet 2009, art. 59)

Spécialisations / Extensions	<ul style="list-style-type: none"> • Infirmier expert (santé au travail, urgence, santé publique, risque technologique, etc.)
Autonomie et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Placé sous l'autorité opérationnelle du commandant des opérations de secours et du directeur des secours médicaux le cas échéant • Indépendant dans le cadre de son art dans le respect du code de la santé publique • Forte autonomie dans la mise en œuvre des missions et l'organisation, sous l'autorité du médecin chef • L'infirmier en chef est placé sous l'autorité du médecin chef, il encadre au niveau départemental les infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ; il assiste le médecin-chef et le pharmacien-chef ; il occupe des fonctions de formation des infirmiers et des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Il doit détenir la formation d'adaptation à l'emploi de niveau chefferie • Peut encadrer une équipe à effectif variable selon l'organisation du service • Placé sous l'autorité opérationnelle du commandant des opérations de secours ou du directeur des secours médicaux ou d'un médecin du SSSM lors des interventions • Missions sont définies à la fois par le code de la santé publique et le CGCT • Force de proposition au sein de son service d'affectation dans son domaine de compétence • Participe à l'encadrement des étudiants en soins infirmiers • Concourt à la qualité des soins délivrés et participation à l'encadrement de l'activité opérationnelle des secouristes • Des erreurs peuvent engager la responsabilité disciplinaire et pénale de l'agent
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts directs avec les usagers • Relations avec les autres professionnels de santé des SDIS, des services hospitaliers et des structures à vocation sanitaire et sociale • Relations avec l'ensemble des groupements et services du SDIS • Relations régulières avec les différents acteurs de la chaîne de commandement (COS, DSM, CODIS, etc.)
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Matériels et moyens opérationnels lors des opérations de secours ; matériel biomédicaux embarqués ; pharmacopée d'urgence et d'antalgie
Cadre statutaire	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'emplois : Infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie B, filière Incendie et secours) • Cadre d'emplois : Infirmiers d'encadrement de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie A, filière Incendie et secours)
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Concours externe organisé par la direction de la sécurité civile au ministère de l'intérieur • Possibilité d'être recruté par voie de détachement • Profession et conditions d'exercice réglementées • L'accès aux responsabilités d'infirmier en chef n'est possible qu'après un temps de service de 3 ans au moins dans le niveau groupement et sous la condition d'avoir suivi la formation d'adaptation à l'emploi de niveau d'infirmier de groupement
Activités techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien sanitaire opérationnel • Aide médicale d'urgence et soins en milieux dégradés • Participation au contrôle et à la gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits • Participation aux actions de formation et d'information • Hygiène et sécurité, prévention et santé au travail
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la définition des orientations du service de santé et de secours médical dans le cadre des orientations stratégiques du SDIS • Peut participer au contrôle et à la gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits sous le contrôle du pharmacien gérant • Hygiène et sécurité, prévention et santé au travail • Toxicologie, risques NRBC-e, prévention du risque infectieux, gestion des risques

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES

SAVOIR-FAIRE

Soutien sanitaire opérationnel

- Identifier les dangers et analyser les risques sanitaires opérationnels
- Déployer la structure de soutien sanitaire
- Participer à la chaîne médicale des secours
- Participer à la gestion des moyens sanitaires du SDIS au CODIS (moyens secouristes, paramédicaux et médicaux)
- Participer à la coordination d'un secteur sanitaire en intervention

Aide médicale d'urgence et soins en milieux dégradés

- Réalisation de soins d'urgence en collaboration avec un médecin
- Mettre en œuvre des protocoles d'antalgie
- Mettre en œuvre des protocoles de soins d'urgence
- Mettre en œuvre des protocoles de soins
- Dispenser des soins en milieux dégradés
- Transmettre les informations aux médecins

Participation au contrôle et à la gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits

- Préparer le matériel d'intervention et en assurer la remise en état
- Réaliser et contrôler des opérations de désinfection
- Participer à l'application des procédures d'élimination des déchets
- Participer à la définition des besoins pour l'acquisition de matériels et de dispositifs médicaux
- Participer dans le respect de la législation en vigueur, sous couvert du pharmacien, à la gestion des matériels et des stocks

Participation aux actions de formation et d'information

- Mettre en œuvre des actions de formation au bénéfice des sapeurs pompiers
- Former les nouveaux personnels et les stagiaires

Hygiène et sécurité, prévention et santé au travail

- Surveiller la condition physique des sapeurs pompiers
- Effectuer des mesures de paramètres biométriques, biologiques et métrologiques
- Évaluer l'adéquation au poste de travail
- Participer à l'organisation des mesures de santé au travail
- Réaliser des soins à visée préventive et de dépistage

SAVOIRS**> SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS**

- Soins infirmiers d'urgence
- Principales pathologies d'urgence
- Analyse et gestion du risque
- Cadre réglementaire, évolutions et enjeux des politiques de santé publique
- Principes de sécurité sanitaire
- Connaissance des GNR
- Cadre réglementaire de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail. Arrêté du 6 mai 2000
- Risques professionnels, des conditions d'exposition et des pathologies liées au travail
- Méthodologie de l'étude de poste en santé au travail
- Plan ORSEC
- Règles opérationnelles d'intervention

> SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Techniques d'animation
- Techniques pédagogiques
- Démarches d'assurance/qualité
- Code de la santé publique
- Normes d'équipement des véhicules

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES

VEILLE - OBSERVATION	Code NSF N2	• Veille et observation sectorielle
ORGANISATION - ENCADREMENT	Code NSF P3	• Encadrement d'équipe
GESTION ADMINISTRATIVE - COMMANDE PUBLIQUE ET SUIVI JURIDIQUE	Code NSF P4	• Instruction des dossiers et application des procédures
GESTION ADMINISTRATIVE - COMMANDE PUBLIQUE ET SUIVI JURIDIQUE	Code NSF P4	• Gestion de la commande publique
ÉVALUATION - CONTRÔLE - QUALITÉ	Code NSF R1	• Contrôle de la qualité des services rendus
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Code NSF T3	• Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
VEILLE - OBSERVATION	Code NSF N2	• Veille et observation sur les pratiques professionnelles